

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région Nouvelle-Aquitaine.	
Avis n° 2021-17		
Date d'examen: 05/05/2021	Objet : Opportunité de création de la RNR de la tourbière de Passeben (40)	Vote : Favorable avec remarques

La Région Nouvelle-Aquitaine a saisi le CSRPN-NA pour un avis d'opportunité sur le projet de création de la réserve naturelle régionale (RNR) de la tourbière de Passeben située sur la commune de Saint Laurent de Gosse (Landes).

La tourbière de Passeben fait partie d'un vaste système tourbeux localisé dans la plaine alluviale du fleuve Adour (barthes). Il est identifié par une ZNIEFF de type 1 et est constitué de 3 entités tourbeuses avec, d'ouest en est : le Grand Moura de Montrol, le Moura de Passeben et le Moura de Bignau.

Au départ entité tourbeuse unique, cet ensemble a été séparé au Quaternaire récent par l'apport de colluvions issues du bassin-versant, chaque zone tourbeuse évoluant ensuite de manière différente. Ce macrotopo est aujourd'hui constitué de trois tourbières (mésotopes) dont deux tourbières bombées : le Grand Moura de Montrol et le Moura de Passeben, et une tourbière basse : le Moura de Bignau. Elles sont séparées par des boisements alluviaux reposant sur les colluvions.

Les deux tourbières bombées sont caractérisées par des altitudes maximales autour de 3 à 4 mètres, un fait exceptionnel en zone planitiaire du territoire sud atlantique qui leur confère un caractère inestimable.

Sur la tourbière de Passeben, cet intérêt est renforcé par les grandes superficies en habitats tourbeux et leur capacité de régénération, l'importance de sa biodiversité spécifique (en particulier la flore des milieux tourbeux) et son potentiel en termes d'archives paléo-écologiques, archéologiques et historiques.

Le projet de périmètre de RNR, d'une superficie de 82 hectares, comprend une majorité de parcelles appartenant aux collectivités locales (Communauté de communes, pour un total de 57 ha et Commune de Saint Laurent de Gosse pour un total de 1 ha).

Le rapport présenté et les échanges mettent en évidence :

- Le caractère rare et patrimonial des habitats, malgré une dégradation certaine sur une partie, suite à des pratiques anciennes. L'accent devra être mis sur la restauration des zones dégradées (étrépage de la couche calcinée, annihilation des drains de drainage).
- Même si, à l'exception des bryophytes et hépatiques, le site n'abrite pas d'espèces rares, la présence de certains taxons de flore vasculaire, ou de taxons faunistiques patrimoniaux typiques des zones de tourbières, avec des cortèges qui sont assez représentatifs, confèrent une valeur patrimoniale au site, et ce même si les inventaires ne sont pas forcément complets et exhaustifs, y compris sur des taxons de vertébrés (poissons notamment).
- La superficie du site est importante (plus de 80 ha), même si on peut regretter que des parties sud n'aient pas été incluses. Le fait que ce site soit plus ou moins en connexion et situé au centre d'un ensemble de tourbières de même type est un plus indéniable pour sa situation. Par contre, le fait que le site soit bordé par une partie forestière sur le 2/3 de son pourtour limite les échanges possibles. La mise en relation et le rétablissement de connexions avec les sites voisins deviennent importants dans ce contexte.

-Toutefois, la tourbière haute, active, du Moura de Passeben apparaît, sur la période du suivi mené entre 2016 et 2018, déconnectée des apports d'eau depuis les systèmes hydrogéologiques environnants. Si cette déconnexion se vérifie toujours dans le futur (surveillance hydrologique par piézométrie à poursuivre), la vulnérabilité de la tourbière de Passeben pour le futur sera un élément important de la gestion à conduire.

-l'intégration spatiale de cette RNR avec les autres sites à statut environnants (notamment site Natura 2000 des Barthes de l'Adour FR7200720) est une plus-value, surtout si une gestion concertée est mise en place sur l'ensemble de la ZNIEFF de type I n° 720030086 « Tourbières du Grand Moura de Montrol, du Moura de Passeben et du Moura de Bignau. Les représentants de la Région précisent que l'intégration de parcelles ou parties de parcelles se fait qu'avec l'accord des propriétaires.

Proposition au vote d'un avis favorable avec remarques :

- de réaliser des compléments d'inventaires sur les cortèges reptiles, amphibiens, poissons, crustacés et espèces invasives,
- d'étudier l'éventuel rôle de refuge de ce site pour la faune (dont le Vison d'Europe),
- de poursuivre le suivi hydraulique du site afin d'affiner la compréhension du fonctionnement hydraulique actuel,
- de travailler l'acceptabilité locale avec les différents usagers (chasse, gestion de la végétation sous les lignes électriques...),
- d'étudier la connectivité avec les deux autres tourbières,
- de poursuivre les démarches foncières, en vue si possible de proposer un périmètre de RNR fonctionnel, en vue d'obtenir des inventaires complets, de proposer des mesures de gestion adaptées sur un périmètre fonctionnel intégrant au mieux les enjeux écologiques des autres tourbières.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Bordeaux, formule à l'unanimité un avis favorable avec remarques pour la création de la RNR de Passeben à Saint-Laurent-de-Gosse (40).

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL